



BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE CRETEIL

FICHE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

L'exécution du budget 2017 s'inscrit dans la continuité des exercices passés en associant un important volume d'investissements, répondant aux besoins des Cristoliens et une maîtrise du fonctionnement de la collectivité.

Le budget 2017 intègre les conséquences budgétaires de l'opération de clôture de Créteil Habitat-OPH, dont l'excédent de liquidation de 119 692 848,79 € a été repris dans les comptes de la commune courant 2017, en recettes de fonctionnement, et de la participation au capital de Créteil-Habitat-SEMIC qui en a découlé à hauteur de ce dernier soit 119 692 565,65 € en dépenses d'investissement.

L'exécution du budget principal de la commune, constitué par le budget primitif et les trois décisions modificatives, se traduit ainsi par la réalisation d'un montant de dépenses de 339 674 876,73 € (219 982 311,08 en déduisant la participation à Créteil Habitat-OPH) contre 205 253 295,61 € en 2016 dont

- 166 981 571,72 € en fonctionnement, contre 167 083 649,69 € en 2016 ;
- 172 693 305,01 € en investissement, (53 000 739,36 € en déduisant la participation à Créteil Habitat-OPH) contre 38 169 645,92 € en 2016.

Le montant des recettes de l'année 2017 s'établit à 343 658 211,94 €, (223 965 363,15 € en déduisant le boni de clôture de Créteil Habitat-OPH) contre 210 977 056,00 € en 2016, dont :

- 293 301 553,61 € en fonctionnement, (173 608 704,82 € en déduisant le boni de clôture de Créteil Habitat-OPH) contre 178 129 372,35 € en 2016,
- 50 356 658,33 € en investissement, contre 32 847 683,65 € en 2016.

A la clôture de l'exercice 2017, il a été constaté un excédent de fonctionnement de 133 882 479,96 € et un déficit d'investissement de 128 994 822,99 € après l'intégration des restes à réaliser (5 357 293,23 € de dépenses et 7 480 665,25 € de recettes).

1. La section de fonctionnement

a) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement se répartissent comme suit :

	2016	2017	Evolution
Charges à caractère général	19 630 408,22 €	19 338 183,64 €	-1,49%
Charges de personnel	78 584 034,69 €	78 994 293,74 €	0,52%
Subventions et participations	54 039 335,99 €	56 676 474,27 €	4,88%
Frais financiers	3 268 324,09 €	3 235 519,68 €	-1,00%
Charges exceptionnelles	66 494,14 €	1 499 521,60 €	2155,12%
Divers (atténuation de produits)	465 352,00 €	577 651,60 €	24,13%
TOTAL	156 053 949,13 €	160 321 644,53 €	2,73%

Les charges à caractère général sont en baisse, par rapport à 2016, témoignant ainsi d'une gestion maîtrisée de la commune.

La hausse des dépenses de personnel est imputable au poids des mesures réglementaires dont l'impact est supérieur à plus de 2 millions d'euros sur l'exercice. La mesure réglementaire la plus importante a été la montée en charge du protocole "PPCR", évaluée à 835 000 €.

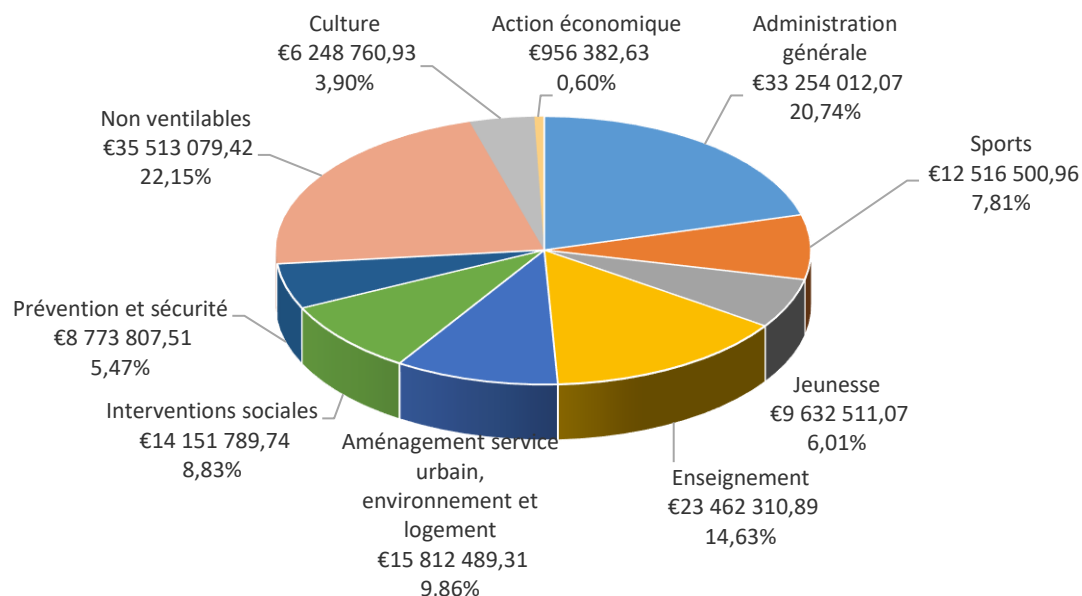
D'autres mesures réglementaires sont également intervenues, notamment la hausse du SMIC au 1er janvier, l'augmentation du point d'indice au 1er février, la mise en place de la nouvelle réglementation en matière de NBI. Par ailleurs, l'augmentation mécanique du glissement vieillesse technicité a été amplifiée par la suppression des quotas d'avancement au deuxième grade la catégorie C (échelle de rémunération C2) dans le cadre du PPCR.

En outre, l'année 2017 a supporté le coût de l'organisation de 4 scrutins électoraux.

Le travail engagé sur l'amélioration des organisations et des modes de fonctionnement a toutefois permis de limiter l'impact de toutes ces hausses tout en maintenant un haut niveau de service à l'attention des cristoliens.

Les charges exceptionnelles sont en forte hausse du fait de la reprise dans les comptes de la ville du résultat négatif de deux traités de concessions pour 1 297 400 €.

Répartition des dépenses de fonctionnement réelles par secteur d'activité



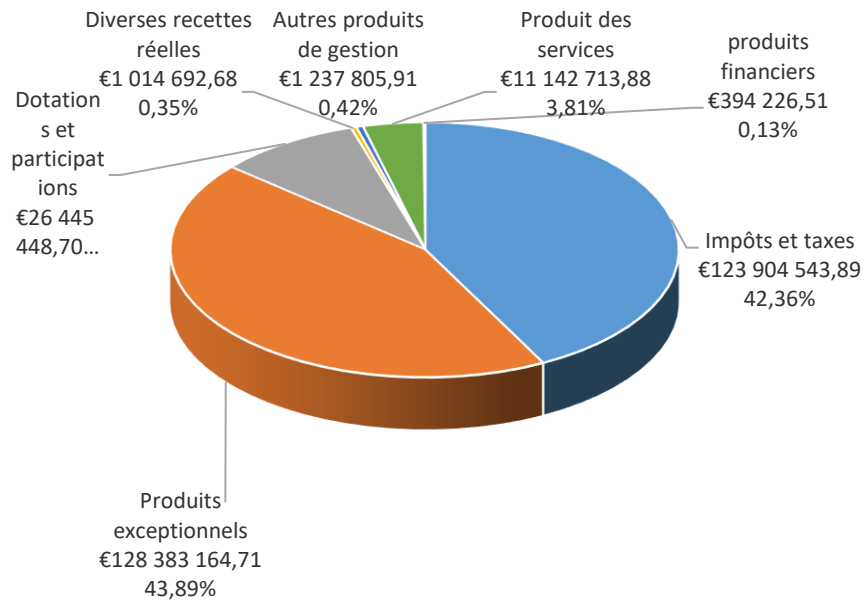
b) Les recettes de fonctionnement

Le montant total des recettes de fonctionnement de la commune s'élève à 300 864 051,68 euros, dont 300 085 094,35 euros de recettes réelles, 778 957,33 euros de recettes d'ordre et 7 562 498,07 euros de reprise de l'excédent de fonctionnement 2016.

Les recettes réelles de fonctionnement sont composées essentiellement par :

- le produit de la fiscalité directe à hauteur de 76 917 170 euros ;
- l'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris pour 37 302 902 euros ;
- les dotations et participations à hauteur de 26 445 448,70 euros avec notamment une baisse de la dotation forfaitaire de 1 470 268 €
- le produit de la fiscalité indirecte lié au Fonds de solidarité de la région Île de France (FSRIF) et à diverses taxes pour 9 139 758 euros ;
- les produits liés à l'activité des services et du domaine inscrits à hauteur de 11 142 713,88 euros.
- la reprise du boni de clôture de Créteil habitat –OPH en recettes exceptionnelles à hauteur de 119 692 565,65 €.

Répartition des recettes réelles de fonctionnement



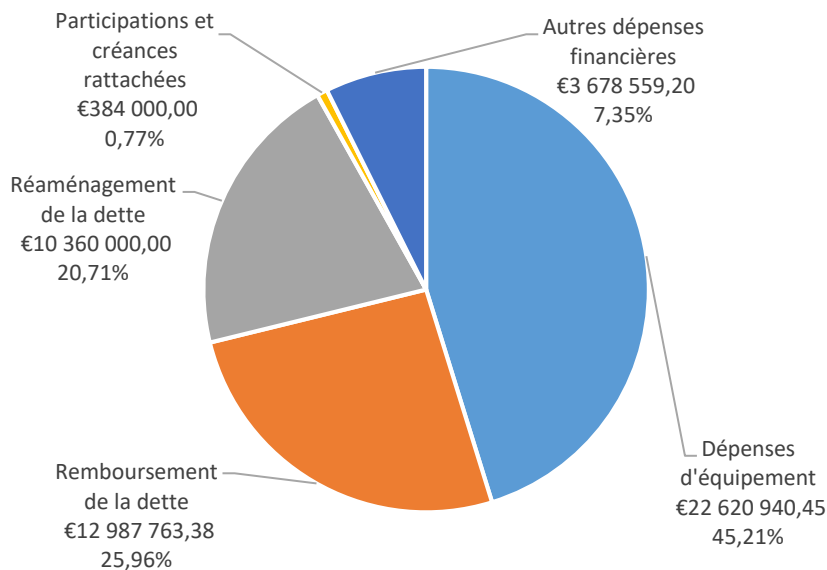
2. La section d'investissement

a) Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement de l'exercice se sont élevées à 172 693 305,01 € auxquelles il convient d'ajouter 8 781 548,33 € au titre de la reprise du déficit de l'année 2016 et 5 357 293,23 € de dépenses prévues en 2017 et reportées en 2018 (restes à réaliser).

Les dépenses réalisées sur l'exercice 2017, hors participation au capital de Créteil habitat SEMIC se répartissent de la façon suivante :

TOTAL : 50 031 263,03 €



Les dépenses directes d'équipement concernent les aménagements des espaces publics et de voirie dont le chemin des Mèches en accompagnement du programme Néo'C, le désenclavement du Palais, les rues de Brie, Matisse, Pasteur Vallery-Radot, l'aménagement du Mail piétonnier du centre ancien Leclerc Brossolette, les jardins familiaux de l'Île Brise-Pain, la passerelle Créteil-Préfecture, les espaces verts, l'éclairage et la signalisation publics, et des dépenses spécifiques directement liées au développement durable et aux travaux d'économie d'énergie.

Plus de 4 millions d'euros ont été consacrés à l'entretien et à la rénovation de la plupart des groupes scolaires dont Prévert pour le quartier Gizeh, Victor Hugo, l'agenda accessibilité,

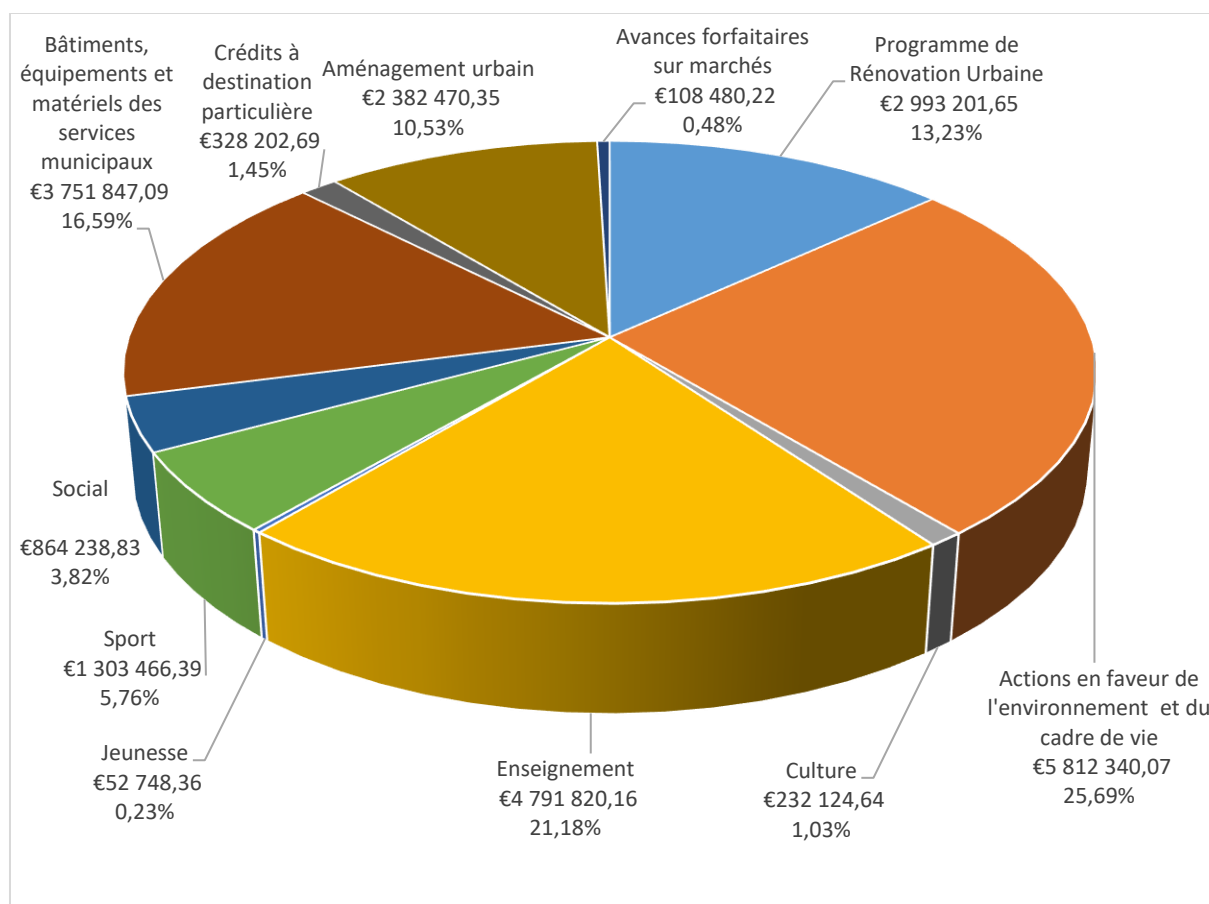
La culture, le sport, le secteur social et la jeunesse ont bénéficié de près de 2,5 M€ (travaux dans les gymnases et sur les stades dont Eyquem, Pasteur, Dassibat; dans les crèches et halte-garderie de la Croix des Mèches et du Port, club du 3ème âge rue Gounod).

Les comités de quartier ont réalisé 328.000 € d'investissements.

Enfin les actions d'aménagement urbain se sont élevées à 2,4 M€ (parkings Brossolette et de la Haye aux Moines, ehpad Chenevier).

Répartition des dépenses d'équipement entre secteurs :

TOTAL : 22 620 940,45 €



L'exercice 2017 a été notamment marqué par la participation au capital de Créteil Habitat-SEMIC pour 119 692 565,65 €.

Par délibération D2015-5-2-038 en date du 5 octobre 2015, la commune a approuvé la dissolution de CRETEIL-HABITAT-OPH. Cette dissolution devait intervenir à l'issue de la cession du patrimoine de l'Office au profit de CRETEIL-HABITAT-SEMIC par actes notariés régularisés les 7 décembre 2015 et 22 juin 2016.

Le décret ministériel du 27 décembre 2016 a prononcé la dissolution de CRETEIL-HABITAT-OPH et un arrêté ministériel du 27 décembre 2016 a désigné la fédération des Offices Publics d'Habitat en qualité de liquidateur.

Conformément à ce décret, le liquidateur de l'Office avait pour mission de mener à bonne fin les opérations engagées par CRETEIL-HABITAT-OPH avant sa liquidation, de pourvoir à la liquidation des créances et des dettes et, le cas échéant, au transfert de ses biens immobiliers, ainsi qu'à la cession des autres éléments d'actifs et des droits et obligations y afférents.

Il était également chargé de formaliser un rapport de la liquidation des comptes de l'OPH.

Il ressort de ce document, un excédent de liquidation de 119 692 848,79 €.

L'article L.421-7-1 du code de la construction et de l'habitation dispose que cet excédent de liquidation se doit d'être utilisé dans le cadre du financement des opérations de développement, d'amélioration et de démolition du parc de logement social et qu'une convention d'utilisation de cet excédent entre le représentant de l'Etat dans le département et l'attributaire doit être formalisée.

Afin de permettre à CRETEIL-HABITAT-SEMIC de reprendre l'activité et la gestion du patrimoine de CRETEIL-HABITAT-OPH, le conseil municipal du 26 juin 2017 a autorisé que l'excédent de liquidation soit destiné à financer la souscription d'une augmentation de capital de CRETEIL-HABITAT-SEMIC, principal bailleur social de Créteil.

b) Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement de l'exercice se sont élevées à 50 356 658,33 € auxquelles il convient d'ajouter 7 480 665,25 € de recettes prévues en 2017 et reportées en 2018 (restes à réaliser)

Les principales recettes d'investissement perçues en 2017 sont :

- les dotations et participations liées au Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) et à la taxe d'aménagement pour 3 441 588,54 euros ;
- les subventions d'investissement à hauteur de 3 993 388,79 € dont la participation de 1.825.000 € de Bouygues au projet urbain partenarial Prévert et chemin des Mèches, et 11 203 000,60 € pour la maison pour tous des Bleuets espace Jean FERRAT;
- l'excédent de fonctionnement capitalisé à hauteur de 9 381 482,50 €
- le recours à l'emprunt à hauteur de 12 000 000 € pour un remboursement du capital de 12 987 763,38 €, soit un désendettement de 987 763,38 €
- les refinancements d'emprunt à hauteur de 10 360 000 €. En 2017, la ville a opéré des opérations de gestion active de la dette sur 15 102 427 € de son encours. Ces opérations ont concerné sept emprunts dont cinq, qui ont été remboursés par anticipation et refinancés auprès d'autres établissements bancaires. Ces opérations ont été réalisées sans allongement de la durée résiduelle. Le but de ces réaménagements est uniquement l'optimisation des frais financiers. Le gain brut

attendu sur la durée résiduelle des emprunts s'élève à 1 023 310 €. Ce gain est ramené à 831 436 € lorsque l'on déduit les indemnités de remboursement anticipé et les frais de dossier qui ont été versés sur l'exercice 2017

- les recettes d'ordre pour 8 850 446,19 € dont 2 744 960,04 € d'amortissement des immobilisations.

3. le résultat de l'exercice

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	<i>Dépenses ou déficit</i>	<i>Recettes ou excédent</i>	<i>Dépenses ou déficit</i>	<i>Recettes ou excédent</i>	<i>Dépenses ou déficit</i>	<i>Recettes ou excédent</i>
Opérations de l'exercice	166 981 571,72 €	293 301 553,61 €	172 693 305,01 €	50 356 658,33 €	339 674 876,73 €	343 658 211,94 €
Résultat 2017		126 319 981,89 €	122 336 646,68 €			3 983 335,21 €
Résultat antérieur reporté		7 562 498,07 €	8 781 548,33 €		1 219 050,26 €	
Résultat de clôture 2017		133 882 479,96 €	131 118 195,01 €			2 764 284,95 €
Restes à réaliser			5 357 293,23 €	7 480 665,25 €		2 123 372,02 €
Résultat définitif 2017		133 882 479,96 €	128 994 822,99 €			4 887 656,97 €

L'excédent de fonctionnement pour 2017 s'élève à 133 882 479,96 €.

Il est affecté comme suit :

- 128 994 822,99 € en autofinancement de la section d'investissement pour 2018 (nature 1068),
- 4 887 656,97 € à la section de fonctionnement pour 2018, au compte résultat de fonctionnement reporté (R002).